



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –  
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2014/03/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 6 MARS 2014**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

**DATE DE LA CONVOCATION**

**26 février 2014**

L'an deux mille quatorze, le 6 mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Bosmoreau-les-Mines, sur la convocation en date du 26 février 2014, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, MICHAUD, LEGROS, DUGAY, ROYERE Joël, MEUNIER, PETIT COULAUD, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON  
MMES SPRINGER, CHAUVAT POUGET, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT

**Suppléants :**

MM. AGUIRRE, VIREVILLE, FAURILLON  
MME CHEYPE

**Excusés :**

MM. FLOIRAT, SCAFONE, PAMIES, MEYER, MONNIER, LAKROUF  
MMES BATTISTON, CAPS, LECLERC

M. CHAUSSADE donne procuration à Mme COULAUD

**Objet : Attribution du marché de travaux d'aménagement des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable (marché n°2014-02)**

Le Président rappelle que par les délibérations n°2013/06/02 du 5 juin 2013 et n°2013/10/04 du 9 octobre 2013, le Conseil Communautaire a validé les plans de financement relatifs à la création et l'aménagement des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable.

Il rappelle qu'il s'agit de deux sentiers de découverte. Les travaux consistent en :

- la création d'une aire d'accueil commune comprenant un parking, un espace piéton de détente et des aménagements paysagers ;
- la création d'un sentier de découverte sur le site de la rigole du diable d'une longueur de 2,7 km ;
- La création d'un sentier de découverte sur le site des landes et tourbières de la Mazure d'une longueur de 6,4 km (sous divisé en deux boucles) ;
- l'équipement de ces sentiers par un ensemble de médias et signalétiques pédagogiques et ludiques.

Suite à l'obtention des autorisations réglementaires et des accords de subventions nécessaires, la Communauté de communes a lancé une consultation d'entreprises, dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément aux articles 26 II et 28 du Code des Marchés Publics.

Le montant estimatif des travaux d'aménagement et des équipements mobiliers est de 136 454,92 € HT, soit 163 745,90 € TTC. Il s'agit d'un marché alloti en 7 lots :

1. Bûcheronnage/débroussaillage (ouverture et nettoyage du chemin et de cônes de vision)
2. Travaux Paysagers (terrassment manuel et mécanique léger, clôtures, pas japonais en pierre, escaliers en pierre/bois)
3. Terrassement (gros terrassement - empierrement, travail du sol -, restauration de chemins et pistes, création d'une banquette et d'une noue, installation de dalles et blocs de pierre)
4. Aménagement de passerelles et caillebotis
5. Conception, fourniture et pose d'équipements métalliques (escalier, main courante, balustrade, portillon, barrière)
6. Mise en œuvre du balisage pédestre
7. Conception, fourniture et pose de signalétique et mobilier (banc, barrières bois, bornes de propreté, panneaux de départ, plots, plaquettes et fléchages directionnels)

L'appel d'avis public à concurrence a été publié dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 27/01/2014 et dans le journal de la Montagne le 30/01/2014. Le DCE était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation Synapse entreprises et sur le site Internet de la Communauté de communes.

32 offres de 19 entreprises différentes ont été réceptionnées dans les délais impartis (21 février 2014 à 12h00) dont 6 pour le lot n°1, 4 pour le lot n°2, 5 pour le lot n°3, 5 pour le lot n°4, 4 pour le lot n°5, 3 pour le lot n°6 et 4 pour le lot n°7. A noter qu'une offre portant sur le lot n°6 a été écartée car l'entreprise n'a pas participé à la visite des sites, obligatoire pour établir les offres, et qu'une offre pour le lot n°4 n'a pas été réceptionnée dans les délais impartis.

Les critères de sélection des offres définies dans le règlement de consultations sont les suivants :

- Valeur technique : 40% dont
  - méthodologie et modalités d'intervention (30%),
  - démarche de qualité environnementale (25%)
  - moyens techniques (20 %)
  - moyens humains (15 %),
  - Matériaux (10%)
- Prix des prestations : 40%
- Délais : 20% (sur la base du planning annexé au CCTP)

Le Président informe qu'une procédure de négociation a été engagée sur les lots n°2, 4, 5 et 7 avec une date limite de réponse fixée au 6 mars 2014 à 12h00.

Après examen, selon les critères évoqués précédemment, le Président propose de retenir pour chaque lot les offres suivantes :

- Lot 1 : Entreprise LEFORT Mireille (La Villeneuve - 23) pour un montant de 10 900 € HT
- Lot 2 : SARL DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT (Saint-Dizier-au-mont-d'or - 69) pour un montant de 19 502 € HT
- Lot 3 : Entreprise CTPL (Bourganeuf - 23) pour un montant de 22 963,31 € HT
- Lot 4 : SARL ETS Emmanuel SOULINGEAS (La rivière de Mansac - 19) pour un montant de 47263 € HT dont 6860 € HT pour l'option 1 (trottoirs de bois)
- Lot 5 : SARL DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT (Saint-Dizier-au-mont-d'or - 69) pour un montant de 19 500 € HT dont 4900 € HT pour l'option 2 (barreaudage vertical)
- Lot 6 : SARL FEL INSERTION (FELIM) (Ahun - 23) pour un montant de 1395 € HT
- Lot 7 : PIC BOIS Pyrénées (Tournay - 65) pour un montant de 14 905 € HT comprenant les options suivantes :
  - 2 unités de l'option 1 du panneau de départ pour la rigole du diable (= conceptions graphiques détaillées supplémentaires) d'un montant total de 130 € HT.
  - 2 unités de l'option 1 du panneau de départ pour la tourbière de la Mazure (= conceptions graphiques détaillées supplémentaires) d'un montant total de 130 € HT.

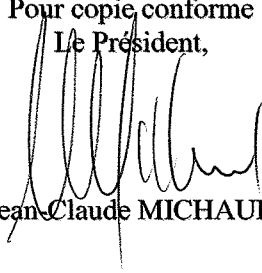
Soit un montant total de 136 428,31 € HT, légèrement inférieur au montant prévisionnel de 136 454,92 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve les propositions de choix d'entreprises présentées précédemment pour le marché de travaux d'aménagement des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable (marché n°2014-02) conformément aux lots et montants détaillés dans la présente délibération.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché de travaux aux entreprises citées ci-avant.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Masbaraud Mérignat, le 7 mars 2014

Pour copie conforme  
Le Président,



Jean-Claude MICHAUD